

**UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

**CFVU**

**4 JUILLET 2025**

**Présidence**

**Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 17 juin 2025**

Monsieur le président de l'université de Rouen  
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres de la  
commission formation et vie universitaire de  
l'université de Rouen Normandie

**INVITATION**

**Commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à la commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :

**Vendredi 04 juillet 2025, à 09H00**

1 Rue Thomas Becket  
Espace Jean-Marc DUCLOS  
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Calendriers universitaires – vote
3. Modifications de maquette - vote
4. Création des modules de préparation aux concours de recrutement des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ainsi que des CPE :
  - a. Tableaux des enseignements des modules de préparation aux concours de recrutement des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et des CPE
  - b. Composition des commissions d'admission
  - c. Calendrier de candidatures
  - d. Pièces justificatives demandées pour la candidature
5. Création du DIU Maintien en emploi - vote
6. Point d'étape Mon Master
7. Présentation du guide pour réaliser le bilan du cadrage de la licence 2022-2027
8. Bilan du parrainage étudiant
9. Présentation du SUAPS
10. Présentation du Service Santé Etudiante (SSE)
11. Questions diverses

*Cette convocation vaut ordre de mission*

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU****4 juillet 2025 - URN****Décision n°CFVU-2025-62****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants dont 5 membres représentés

**Calendriers universitaires**

## ➤ Vu les calendriers universitaires suivants :

- UFR LSH - L1
- UFR LSH - L2
- UFR LSH - L3
- UFR LSH - L3 LEA Présentiel
- UFR LSH - L3 LEA EAD
- UFR LSH - M1 LEA Présentiel
- UFR LSH - M1 LEA EAD
- UFR LSH - M2 LEA Présentiel
- UFR LSH - M2 LEA AED
- UFR LSH - L1 LAS
- UFR LSH - L2 LAS
- UFR LSH - L3 LAS
- UFR LSH - M1 Valorisation du Patrimoine
- UFR LSH - M2 Valorisation du Patrimoine
- UFR LSH - Diplômes EAD Sciences du langage
- UFR Droit, Economie, Science Politique - LPro GPP
- UFR Droit, Economie, Science Politique - M2 Droit DIE
- INSPE - M1 MEEF Mention 1
- INSPE - M2 MEEF Mention 1
- Institut Administration des Entreprises - DU Management de l'Economie Circulaire

*Validation des calendriers universitaires*

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU valide les calendriers universitaires susmentionnés.**

Fait à Rouen, le 4 juillet 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Licence UFR LSH L1 (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS		Enseignements S1 8 septembre 2025 - 22 janvier 2026												
		Semaine d'accueil 1 septembre 2025 - 5 septembre 2025				Enseignements S2 23 janvier 2026 - 20 juin 2026								
STAGES														
EXAMENS														
JURYS							● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 6 février 2026					● Fin des jurys d'examens sessi 3 juillet 2026		
VACANCES						Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026			Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026					
		Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025				Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026								
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Licence UFR LSH L3 LEA PRESENTIEL (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS		Enseignements S1 8 septembre 2025 - 17 janvier 2026					Enseignements S2 19 janvier 2026 - 20 juin 2026							
		Semaine d'accueil 1 septembre 2025 - 5 septembre 2025												
STAGES									Période de stage (semestre 2) 7 avril 2026 - 6 juin 2026					
EXAMENS														
JURYS							● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 6 février 2026				● Fin des jurys d'examens sessi 3 juillet 2026			
VACANCES				Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025		Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026		Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026		Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026				
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	



## UFR Lettres et Sciences Humaines - Licence UFR LSH L1 LAS (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier													
ENSEIGNEMENTS	Enseignements S1 8 septembre 2025 - 22 janvier 2026												
	Semaine d'accueil 1 septembre 2025 - 5 septembre 2025					Enseignements S2 23 janvier 2026 - 20 juin 2026							
STAGES													
EXAMENS													
JURYS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 6 février 2026</li> <li>● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 10 juin 2026</li> </ul>												
VACANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025</li> <li>Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026</li> <li>Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026</li> <li>Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026</li> </ul>												
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû

## UFR Lettres et Sciences Humaines - UFR LSH M1 Valorisation du Patrimoine (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS				Enseignements S1 15 septembre 2025 - 20 décembre 2025										
		Semaine d'accueil 1 septembre 2025 - 5 septembre 2025				Enseignements S2 5 janvier 2026 - 28 février 2026								
STAGES								Période de stage (semestre 2) 2 mars 2026 - 29 mai 2026						
EXAMENS											Examens de session 2 23 juin 2026 - 26 juin 2026			
JURYS													● Fin des jurys d'examens s 10 juillet 2026	
							● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 6 février 2026				● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 2) 5 juin 2026			
VACANCES				Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025		Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026			Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026					
							Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026							
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Diplômes EAD Sciences du langage (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS	Enseignements 1 septembre 2025 - 6 mars 2026													
	Semaine d'accueil 25 août 2025 - 29 août 2025													
STAGES	Période de stage 1 septembre 2025 - 31 août 2026													
EXAMENS									Examens de session 1 9 mars 2026 - 21 mars 2026		Examens de session 2 15 juin 2026 - 27 juin 2026			
JURYS									● Fin des jurys d'examens session 1 10 avril 2026		● Fin des jurys d'examens s 10 juillet 2026			
VACANCES	Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025													
						Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026							Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026	
						Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026								
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Licence UFR LSH L2 LAS (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS		Enseignements S1 8 septembre 2025 - 24 janvier 2026						Enseignements S2 26 janvier 2026 - 20 juin 2026						
		Semaine d'accueil 1 septembre 2025 - 5 septembre 2025												
STAGES														
EXAMENS														
JURYS														
							● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 6 février 2026					● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 10 juin 2026		
VACANCES														
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	
				Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025		Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026		Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026		Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026				

## INSPE de l'académie de Rouen - Master 1 MEEF Mention 1 (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS	Enseignements S1 28 août 2025 - 20 décembre 2025					Enseignements S2 12 janvier 2026 - 9 mai 2026								
STAGES	Semaine d'accueil 26 août 2025 - 30 août 2025													
EXAMENS						Examens de session 1 (semestre 1) 5 janvier 2026 - 10 janvier 2026			Examens de session 1 (semestre 2) 11 mai 2026 - 15 mai 2026			Examens de session 2 22 juin 2026 - 28 juin 2026		
JURYS						Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 7 février 2026		Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 2) 6 juin 2026			Fin des jurys d'examens s 10 juillet 2026			
VACANCES	Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025					Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026			Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026			Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026		
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Master LEA M1 EAD UFR LSH (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS				Enseignements 15 septembre 2025 - 6 mars 2026										
				Semaine d'accueil 15 septembre 2025 - 19 septembre 2025										
STAGES								Période de stage 16 mars 2026 - 5 juin 2026						
EXAMENS								Examens de session 1 9 mars 2026 - 14 mars 2026			Examens de session 2 29 juin 2026 - 4 juillet 2026			
JURYS												● Fin des jurys d'examens s 10 juillet 2026	● Fin des jurys d'examens session 1 15 juin 2026	
VACANCES				Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025			Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026		Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026			Vacances de printemps 18 avril 2026 - 27 avril 2026		
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Licence UFR LSH L3 LAS (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier													
ENSEIGNEMENTS	Enseignements S1 8 septembre 2025 - 24 janvier 2026												
	Semaine d'accueil 1 septembre 2025 - 5 septembre 2025					Enseignements S2 26 janvier 2026 - 20 juin 2026							
STAGES													
EXAMENS													
JURYS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 6 février 2026</li> <li>● Fin des jurys d'examens sessi 3 juillet 2026</li> </ul>												
VACANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025</li> <li>Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026</li> <li>Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026</li> <li>Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026</li> </ul>												
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû

UFR Droit, Economie, Science Politique - LPro GPP (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier													
ENSEIGNEMENTS	Enseignements 22 septembre 2025 - 8 mai 2026  Semaine d'accueil 22 septembre 2025 - 22 septembre 2025												
STAGES													
EXAMENS													
JURYS	● Fin des jurys d'examens sessi 3 juillet 2026												
VACANCES	Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025  Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026  Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026  Vacances de printemps 18 avril 2026 - 27 avril 2026												
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Master LEA M2 AED UFR LSH (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier													
ENSEIGNEMENTS				Enseignements S1 15 septembre 2025 - 19 décembre 2025									
				Semaine d'accueil 15 septembre 2025 - 19 septembre 2025									
STAGES						Période de stage (semestre 2) 12 janvier 2026 - 31 août 2026							
EXAMENS						Examens de session 1 (semestre 1) 5 janvier 2026 - 10 janvier 2026					Examens de session 2 29 juin 2026 - 4 juillet 2026		
						Examens de session 1 (semestre 2) 12 juin 2026 - 12 juin 2026							
JURYS						● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 5 février 2026					● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 2) 15 juin 2026		
VACANCES				Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025		Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026			Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026			Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026	
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû



## UFR Droit, Economie, Science Politique - Master 2 Droit DIE (CFVU - 2025-07-04)

Le premier semestre s'effectue à l'étranger.

▼ Calendrier													
ENSEIGNEMENTS								Enseignements S2 1 mars 2026 - 16 mai 2026					
STAGES		Période de stage (semestre 1) 1 septembre 2025 - 31 décembre 2025								Période de stage (semestre 2) 26 mai 2026 - 31 août 2026			
EXAMENS							Examens de session 1 (semestre 1) 19 janvier 2026 - 23 janvier 2026			Examens de session 1 (semestre 2) 18 mai 2026 - 23 mai 2026			
JURYS													
VACANCES										Vacances de printemps 18 avril 2026 - 27 avril 2026			
								Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026					
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû

● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1)  
6 février 2026

● Fin des jurys d'examens s  
10 juillet 2026

## INSPE de l'académie de Rouen - Master 2 MEEF Mention 1 (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS	Enseignements S1 28 août 2025 - 20 décembre 2025					Enseignements S2 12 janvier 2026 - 16 mai 2026								
STAGES	Semaine d'accueil 26 août 2025 - 30 août 2025													
EXAMENS						Examens de session 1 (semestre 1) 5 janvier 2026 - 10 janvier 2026			Examens de session 1 (semestre 2) 18 mai 2026 - 22 mai 2026			Examens de session 2 22 juin 2026 - 28 juin 2026		
JURYS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 7 février 2026</li> <li>Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 2) 6 juin 2026</li> <li>Fin des jurys d'examens session 2 10 juillet 2026</li> </ul>													
VACANCES	Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025				Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026			Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026			Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026			
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

### Institut Administration des Entreprises - DU Management de l'Economie Circulaire (CFVU - 2025-07-04)

Formation annualisée de janvier à juin - examens session unique en septembre

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS								Enseignements 28 janvier 2026 - 19 juin 2026						
STAGES														
EXAMENS														
JURYS														
VACANCES								Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026		Vacances de printemps 18 avril 2026 - 27 avril 2026				
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Licence UFR LSH L2 ET L3 (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier													
ENSEIGNEMENTS	Enseignements S1 8 septembre 2025 - 24 janvier 2026												
	Semaine d'accueil 1 septembre 2025 - 5 septembre 2025					Enseignements S2 26 janvier 2026 - 20 juin 2026							
STAGES													
EXAMENS													
JURYS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 6 février 2026</li> <li>● Fin des jurys d'examens sessi 3 juillet 2026</li> </ul>												
VACANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025</li> <li>Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026</li> <li>Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026</li> <li>Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026</li> </ul>												
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Licence UFR LSH L3 LEA EAD (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS				Enseignements 15 septembre 2025 - 14 mars 2026										
		Semaine d'accueil 8 septembre 2025 - 12 septembre 2025												
STAGES								Période de stage 30 mars 2026 - 23 mai 2026						
EXAMENS								Examens de session 1 23 mars 2026 - 28 mars 2026			Examens de session 2 22 juin 2026 - 27 juin 2026			
JURYS												● Fin des jurys d'examens s 10 juillet 2026		
											● Fin des jurys d'examens session 1 5 juin 2026			
VACANCES				Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025		Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026		Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026		Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026				
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	

## UFR Lettres et Sciences Humaines - Master LEA M1 Présentiel UFR LSH (CFVU - 2025-07-04)

▼ Calendrier														
ENSEIGNEMENTS		Enseignements S1 8 septembre 2025 - 12 décembre 2025					Enseignements S2 5 janvier 2026 - 6 mars 2026							
		Semaine d'accueil 8 septembre 2025 - 12 septembre 2025												
STAGES								Période de stage (semestre 2) 23 mars 2026 - 12 juin 2026						
EXAMENS					Examens de session 1 (semestre 1) 15 décembre 2025 - 20 décembre 2025			Examens de session 1 (semestre 2) 16 mars 2026 - 21 mars 2026			Examens de session 2 29 juin 2026 - 4 juillet 2026			
JURYS							Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 1) 5 février 2026				Fin des jurys d'examens session 1 (semestre 2) 15 juin 2026		Fin des jurys d'examens session 2 10 juillet 2026	
VACANCES				Vacances d'automne 25 octobre 2025 - 3 novembre 2025		Vacances de Noël 20 décembre 2025 - 5 janvier 2026		Vacances d'hiver 21 février 2026 - 2 mars 2026		Vacances de printemps 11 avril 2026 - 27 avril 2026				
	Aoû 2025	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan 2026	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	



**Présidence**

**Vice-présidence CFVU**

**Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

**CFVU**  
**4 juillet 2025 - URN**  
**Décision n°CFVU-2025-63**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants dont 5 membres représentés

**Modifications de maquettes**

- Vu les modifications de maquettes présentées en annexe

*Validation des modifications des maquettes*

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve les modifications de maquettes.**

Fait à Rouen, le 4 juillet 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



Composante	Mention	Nombre d'éléments	Nature	Commentaire
INSPE	Master MEEF 1èer degré	3	- Modifications des modalités de contrôles de connaissances et compétences	Ajustement des MCCC pour l'EPS => 100% oral en CC
IUT Rouen	BUT Carrières Juridiques	3	- Modifications du volume hoaires	Ajustement du volume horaire du stage : 10 semaines => 8 semaines
IUT Rouen	BUT Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	-	- Ajout ou suppression d'une UE ou d'une matière - Modifications des modalités de contrôles de connaissances et compétences - Modifications des coefficients et le cas échéant du nombre de crédits - Modifications de volumes horaires	Modification de maquettes dans le cadre des CMA 3NC et H2NC
UFR DESP	Master Droit International	-	- Création du parcours Ingénium	Partenariat avec l'université de Chieti (Italie) Intégration des étudiants italiens au S3 - Création de 3 UE intégrant des cours dispensés au S1 du M1 DI - 150 heures de formation
UFR Santé	DIU Pathologie de l'épaule et du coude	-	- Ajout ou suppression d'une UE ou d'une matière - Modifications de volumes horaires	Remise à plat de la maquette du DIU 60h de formation 2 stages de 2 jours
UFR Santé	DIU Techniques Ultrasoniques en Anesthésie et Réanimation	-	- Ajout ou suppression d'une UE ou d'une matière - Modifications de volumes horaires	Remise à plat de la maquette du DIU 70h de formation
UFR Santé	Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques	-	- Modifications des modalités de contrôles de connaissances et compétences - Modifications des coefficients et le cas échéant du nombre de crédits	Ajustement des MCC
UFR ST	Master Energie	-	- Ajout ou suppression d'une UE ou d'une matière - Modifications des modalités de contrôles de connaissances et compétences - Modifications des coefficients et le cas échéant du nombre de crédits - Modifications de volumes horaires	Ajustement des MCCC en M1 Création d'une nouvelle dominante nucléaire dans le cadre du CMA 3NC dans le M2 Energie parcours First à hauteur de 96h en présentiel
UFR ST	Master Sciences et Ingénierie de la Santé (parcours AqBio et Bio2)	-	- Changement d'intitulé d'une matière ou d'une UE - Transfert d'une matière d'une UE à une autre	Correction de coquilles lors de la mise en place de la maquette parcours Bio2
UFR ST	Master Sciences de la matière	-	- Modifications des modalités de contrôles de connaissances et compétences	Ajustement de coquilles et rééquilibrage des MCCC du nouveau parcours PIM ouvert à la rentrée 2025

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU****4 juillet 2025 - URN****Décision n°CFVU-2025-64****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants dont 5 membres représentés

**Création des modules de préparation aux concours de recrutement des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ainsi que des CPE**

- Vu le décret n°2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale.
- Vu l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles.
- Vu les divers documents annexés

*Validation de la création de modules de préparation aux concours de recrutement des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ainsi que les CPE*

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve la création de modules de préparation aux concours de recrutement des enseignants des 1er et 2nd degrés ainsi que les CPE.**

Fait à Rouen, le 4 juillet 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



























Effectif attendu (nouvelle formation)	36	Normes groupes			
		CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel : 400 36 24 18			
Effectif au 15/01/2025	36	A distance : 400 36 24 18			
		Accompagnement : 400 36 24 18			

Non
-----

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Type de diplôme : Autre
Domaine de formation : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Année de formation : 3ème année
Composante : UFR Sciences et Techniques	Année universitaire : Année universitaire 2025-2026
Intitulé de la mention : <b>Prépa 2nd degré</b>	

AN 2nd degré					VOLUMES HORAIRES												T O T A L	Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire,...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage			Nomb r e d e g r o u p e s  Présen tiel
					Heures présentielle					Heures distancielles					T O T A L	Epreuves Ecrites					Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP		
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)	CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)															CM	
↓	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	CM	0	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP	CM		
	<b>UE1</b>	<b>Admissibilité</b>	-	C	Oui	0,00	23,00	0,00	23,00					0,00	20,00	0,00	20,00	43,00	0,00	43,00	0									
	Obligatoire	Méthologie et Géologie 1	Français	C	Oui		7		7,00	1	2	1			2		2,00	1	2	1								1		
	Obligatoire	Méthologie et Géologie 2	Français	C	Oui		2		2,00	1	1	1			2		2,00	1	1	1								1		
	Obligatoire	Méthodologie et écologie	Français	C	Oui		6		6,00	1	1	1			3		3,00	1	2	1								1		
	Obligatoire	Méthodologie Biologie	Français	C	Oui		8		8,00	1	2	1			9		9,00	1	2	1								1		
	Obligatoire	Méthodologie écrit	Français	C	Oui				0,00	1	1	1			4		4,00	1	2	1								1		
	<b>UE2</b>	<b>Admission</b>	-	C	Oui	0,00	16,50	0,00	16,50					6,00	6,00	0,00	12,00	28,50	0,00	28,50	0									
	Obligatoire	Méthodologie et géologie	Français	C	Oui		1,5		1,50	1	2	1					0,00	1	1	1								1		
	Obligatoire	méthodologie et écologie	Français	C	Oui		1,5		1,50	1	2	1					0,00	1	1	1								1		
	Obligatoire	méthodologie et biologie	Français	C	Oui		4,5		4,50	1	2	1					0,00	1	1	1								1		
	Obligatoire	méthodologie générale oral 1	Français	C	Oui				0,00	1	1	1			3		3,00	1	2	1								1		
	Obligatoire	méthodologie générale oral 2	Français	C	Oui		3		3,00	1	2	1			3		3,00	1	2	1								1		
	Obligatoire	Oral 2 : Entretien professionnel / Valeurs de la République	Français	C	Oui		6		6,00	12	1	1			6		6,00	1	1	1								1		
		<b>TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT</b>				11	0,00	39,50	0,00	39,50	1	6	0	6,00	26,00	0,00	32,00	71,50	0,00	71,50	0									

MENT  
fectif

## DELIBERATION RELATIVE AUX COMMISSIONS D'ADMISSION AUX MODULES DE PREPARATION AUX CONCOURS DES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT

*Vu le décret n°2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale.*

*Vu l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles.*

### LA COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Réunie le 4 juillet 2025

#### DECIDE

##### **Article 1**

L'admission au module de préparation aux concours des métiers de l'enseignement est subordonnée, d'une part, à un avis favorable suite à l'examen du dossier du candidat dont la composition est arrêtée par la Commission Formation et Vie Universitaire et aux capacités d'accueil :

- 180 places pour le module de préparation au Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles à l'Université de Rouen Normandie
- 72 places pour le module de préparation au concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive
- 36 places pour chacun des modules de préparation aux concours des Certificats d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Secondaire et au concours de recrutement des Conseillers Principaux d'Education.

##### **Article 2**

L'admission est prononcée par le président de l'Université après avis de la commission d'admission du module concerné.

##### **Article 3**

Chaque commission est composée a minima de trois membres, dont le ou les responsables de module (un représentant de l'INSPE et le cas échéant, un représentant de l'UFR). Elle peut être complétée par des membres de l'équipe pédagogique.

##### **Article 4**

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées dans le calendrier des candidatures arrêté par la CFVU.

##### **Article 5**

La Direction des Enseignements et du Suivi des Parcours Etudiants, ainsi que les composantes concernées sont chargées de l'exécution de cette délibération.

## CALENDRIER DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX MODULES DE PREPARATION AUX CONCOURS DES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT

*Paramétrage de la plateforme* pour l'ensemble des modules de préparation aux concours par la scolarité de l'INSPE : **avant la fermeture estivale de l'URN**

*Candidature des étudiants* : **du 20 août au 19 septembre 2025**

*Etude de la recevabilité des dossiers* pour l'ensemble des modules de préparation par la scolarité de l'INSPE : **du 22 septembre au 3 octobre 2025**

*Examen des candidatures* par les commissions d'admission : **du 3 octobre au 16 octobre 2025**

*Inscriptions administratives et pédagogiques* des étudiants ayant reçu une proposition d'admission : **du 17 octobre au 22 octobre 2025**

*Début des enseignements* : **à partir du 20 octobre 2025**

## **PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR CANDIDATER AUX MODULES DE PREPARATION AUX CONCOURS DES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT**

- CV détaillé
- Lettre de motivation avec présentation du projet professionnel
- Relevé de notes du Bac
- Relevé de notes Bac + 1
- Relevé de notes Bac + 2
- Déclaration sur l'honneur d'inscription à un concours de recrutement d'enseignant PE/2nd degré/CPE OU selon le calendrier national arrêté pour ces inscriptions, l'attestation effective d'inscription à l'un de ces concours

**Présidence**

**Vice-présidence CFVU**

**Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

**CFVU**  
**4 juillet 2025 - URN**  
**Décision n°CFVU-2025-65**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants dont 5 membres représentés

**Création du DIU Maintien en emploi**

- Vu le dossier de demande de création du DIU Maintien en emploi

*Validation de la demande de création du DIU Maintien en emploi*

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve la création du DIU Maintien en emploi.**

Fait à Rouen, le 4 juillet 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF





DEMANDE DE CREATION  
DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE  
MAINTIEN EN EMPLOI

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): favorable 14-05-2025

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : ROLLIN Laëticia

Fonctions : MCU-PH

Composante : Médecine

☎ : 02.32.88.82.85

Adresse électronique : [laetitia.rollin@chu-rouen.fr](mailto:laetitia.rollin@chu-rouen.fr)

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

Université : Université de LILLE, Faculté : Faculté de médecine

Université : Université d'ANGERS, Faculté : Faculté de Médecine

Université : Université de TOULOUSE, Faculté : Faculté de médecine

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
<b>Esquirol Yolande</b>	MCU-PH	CHU – Université de Toulouse
<b>Fantoni Sophie</b>	PU-PH	CHU - Université de Lille
<b>Petit Audrey</b>	PU-PH	CHU – Université d’Angers
<b>Rollin Laetitia</b>	MCU-PH	CHU – Université de Rouen

## FINALITÉ DE LA FORMATION

### OPPORTUNITE DE CREATION :

*A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s’est faite l’identification et l’analyse du besoin. ?*

#### Justification :

Le maintien en emploi est défini comme l’ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités. La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé (médecins et personnel paramédical et de rééducation, services de médecine et santé au travail), de l’entreprise (employeur, DRH, encadrement), de la protection sociale (assurance-maladie, assurances complémentaires) et du droit (droit social, droit du travail). Les intervenants et structures du maintien en emploi sont appelés à se coordonner et collaborer dans la prise en charge des situations individuelles, et dans l’élaboration de procédures.

Le nombre de personnes nécessitant un accompagnement pour le maintien en emploi augmente de façon continue du fait de conditions structurelles : vieillissement de la population active, allongement de la durée de vie professionnelle, et difficultés des conditions de travail. Le maintien en emploi est inscrit dans plusieurs priorités nationales de santé (stratégie nationale de santé, stratégie décennale cancer, 4ème plan national de santé au travail, etc.), qui sont également déclinées dans différents plans régionaux. Ce projet vise à créer un nouveau diplôme pour former les personnes intervenant dans le champ du maintien en emploi, répondant ainsi à des besoins de formation professionnelle actuellement non couverts par d’autres formations.

#### Analyse des besoins :

Au niveau des services de prévention et de santé au travail :

Les évolutions réglementaires récentes encadrant l’activité des services de prévention et de santé au travail (SPST) ont consacré le maintien en emploi parmi leurs missions prioritaires. Ainsi, la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) » a été rendue obligatoire par la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, entraînant de facto une augmentation du nombre de personnes travaillant dans ces structures, et la nécessité de les former (médecins du travail, infirmière du travail, psychologues, assistants de service social, ergonomes, etc.).

Au niveau des entreprises :

Les employeurs ont une obligation réglementaire de moyens leur imposant de justifier des mesures mises en œuvre pour faciliter le maintien en emploi de leurs salariés. Cependant, de nombreux employeurs méconnaissent la nature et le périmètre de leurs obligations, et les modalités pour y répondre. Cette méconnaissance du cadre réglementaire

et des bonnes pratiques du maintien en emploi peut porter préjudice aux droits individuels de leurs salariés, au climat social de l'entreprise, et emporter un risque juridique pour l'employeur en cas de contentieux.

Au niveau des organismes de protection sociale :

La caisse nationale d'assurance maladie et les autres organismes de protection sociale ont parmi leurs objectifs la prévention de la désinsertion professionnelle et la limitation des dépenses d'indemnités journalières. Les médecins-conseils, les assistant(e)s du service social et du service prévention de l'assurance-maladie, ainsi que le personnel administratif des caisses d'assurance-maladie sont amenés à accompagner des assurés dans leur trajectoire médico-administrative, et des employeurs dans la maîtrise des risques professionnels. Cependant, il est constaté une grande variété de pratiques sur le territoire qui ne permet pas de garantir les mêmes moyens de maintien en emploi à tous les assurés.

Au niveau des associations de patients :

De nombreuses associations de patients (par exemple l'Association française des diabétiques, ou la Ligue contre le cancer) ont identifié de longue date les enjeux professionnels de leurs adhérents, et tâchent de les accompagner. Cependant, la complexité du cadre juridique et les difficultés de coordination entre les intervenants du maintien en emploi fait régulièrement obstacle. Il est constaté un besoin spécifique de formation des associations sur les enjeux professionnels de leurs adhérents pour leur permettre d'y apporter des réponses adaptées.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

*Les diplômés seront capables de ...*

Ce DIU apportera les réponses aux questions suivantes : comment repérer des personnes à risque de désinsertion professionnelle ? comment agir pour le maintien en emploi d'un travailleur en fonction du type d'handicap ? avec qui ? comment ? comment coordonner l'ensemble de la démarche ?

Connaître et savoir expliquer	Cadres normatifs du maintien en emploi
Connaître et savoir expliquer	Cadres conceptuels du handicap, des capacités fonctionnelles et de l'aptitude médicale au travail
Connaître et savoir expliquer	Rôles respectifs des différents acteurs et institutions
Savoir analyser	Situation de handicap au travail et risque d'inaptitude médicale au travail
Connaître et savoir analyser	Impact des pathologies chroniques sur les capacités fonctionnelles (troubles musculo-squelettiques, troubles de santé mentale, cancer, troubles neurologiques, maladies cardiovasculaires)
Connaître et savoir expliquer	Mesures du maintien en emploi
Savoir élaborer et mettre en œuvre	Plan de retour au travail
Connaître et mettre en œuvre	Bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les personnes accompagnées
Connaître et mettre en œuvre	Bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les différents acteurs (employeurs, professionnels de santé, assurance maladie, etc.)
Connaître et mettre en œuvre	Bonnes pratiques de coordination et partage d'information

Les compétences visées sont associées aux fonctions de coordinateur du retour au travail/maintien en emploi : 1) évaluer les besoins et accompagner les personnes ayant des problèmes de santé et de maintien en emploi , 2) élaborer et mettre en œuvre un plan de retour au travail, 3) mener un projet de maintien en emploi en collaboration interprofessionnelle et inter organisationnelle

## POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

### PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

*Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.*

Ce projet vise à créer un nouveau diplôme pour former les personnes intervenant dans le champ du maintien en emploi, répondant ainsi à des besoins de formation professionnelle actuellement non couverts par d'autres formations.

### PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

*Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels*

La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé (médecins et personnel paramédical et de rééducation, services de médecine et santé au travail), de l'entreprise (employeur, DRH, encadrement), de la protection sociale (assurance-maladie, assurances complémentaires) et du droit (droit social, droit du travail). Les intervenants et structures du maintien en emploi sont appelés à se coordonner et collaborer dans la prise en charge des situations individuelles, et dans l'élaboration de procédures.

### ÉLÉMENTS DIFFÉRENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCÈS

*Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.*

Le nombre de personnes nécessitant un accompagnement pour le maintien en emploi augmente de façon continue du fait de conditions structurelles : vieillissement de la population active, allongement de la durée de vie professionnelle, et difficultés des conditions de travail. Le maintien en emploi est inscrit dans plusieurs priorités nationales de santé (stratégie nationale de santé, stratégie décennale cancer, 4<sup>ème</sup> plan national de santé au travail, etc.), qui sont également déclinées dans différents plans régionaux. Ce projet vise à créer un nouveau diplôme pour former les personnes intervenant dans le champ du maintien en emploi, répondant ainsi à des besoins de formation professionnelle actuellement non couverts par d'autres formations.

## PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue **X**

Etudiants en formation initiale : **X**

Effectifs attendus : effectif minimum : 24 (5 inscrits public formation continue + 1 FI par université) et effectif maximum : 48 (12 par université) Le seuil de 5 est un minimum pour les publics FC, il pourra s'y ajouter des publics FI sans dépasser la capacité maximale de 12 inscrits

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

- En formation continue
  - Docteur en Médecine, spécialités : Médecine du travail, médecine générale, MPR, psychiatrie, neurologie...
  - Infirmier(e) du travail
  - Infirmier en Pratique Avancée
  - Masseur-Kinésithérapeute
  - Assistante sociale DEASS
  - Educateur spécialisé
  - Ergothérapeute
  - Psychologue clinicien ou travail
  - ergonomiste
  - IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels
  - juriste (juriste d'entreprise, avocats...)
  - acteurs de l'entreprise ou institutions (RH, chargée des services d MEE, référent handicap
  - Usagers des services de soins impliqués dans l'amélioration des soins (patients partenaires/ patients experts) : avec le DU correspondant au statut, ou un certificat d'une association de patients, ou un certificat du responsable d'une faculté de santé
- En formation initiale
  - Etudiants 3ème cycle (DES/DESC) études médicales Médecine du travail, médecine générale, MPR, psychiatrie, neurologie...
  - Chefs de clinique et AHU Médecine du travail, médecine générale, MPR, psychiatrie, neurologie...

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

## PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 101 heures, 15 jours sur 2 années

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI  NON **X**

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI  NON **X**

Précisez :

---

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

### Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Université, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

### Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI  18.5 h en présentiel      NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

Les enseignements réalisés en présentiel (18.5h) seront organisés dans deux universités participantes :

- au sein du module 3, 10.5h auront lieu en présentiel à Angers chaque année
- et au sein du module 5 : 8 h de rendu de travaux collectifs auront lieu en présentiel dans l'une des 4 universités (une université différente chaque année). Pour la première année de création de ce DIU, le module 5 sera à Lille.

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI  82.5 h en distanciel      NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires ( <i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i> )
Captation		
Classe virtuelle	35h en cours magistraux et 17.5 h en TD	
Production individuelle		
Production collective	30h en TP	
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

- *Relevés de connexion*
- *Soutenance d'un projet collectif étude de cas : présentation du processus de maintien en emploi mis en œuvre pour une personne à risque de désinsertion professionnelle*

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

*Les formateurs des 4 universités assureront l'accompagnement des étudiants.*

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels,

assistance technique, etc.) :  
messagerie

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

2 ou 2.5 jours tous les 1 à 2 mois.

Au total, le projet est donc le suivant

	Nombre d'heures en présentiel	Nombre d'heures en distanciel	Année 2025-2026	Année 2026-2027	Année 2027-2028	Année 2028-2029
Module 1 : Handicap, capacités fonctionnelles, aptitude médicale au travail	0	14 h cours magistral	Lille	Lille	Lille	Lille
Module 2 : Cadre normatif, enjeux éthiques et rôle des acteurs	0	14 h cours magistral	Toulouse	Toulouse	Toulouse	Toulouse
Module 3 : Mesures de MEE et stratégies	10.5h	7h cours magistral	Angers	Angers	Angers	Angers
Module 4 : de la déficience aux limitations des activités aux restrictions par des exemples		17.5h TD	Rouen	Rouen	Rouen	Rouen
Module 5 : accompagnement d'un projet de maintien dans emploi TP	8 h de rendu de travaux collectifs des étudiants	30h (travail personnel à distance)	Lille	Rouen	Angers	Toulouse

Organisation matérielle :

il est prévu que chaque université assume les coûts des modules qu'elle organise. Donc, pour Rouen, pour la première année, prise en charge pour la responsable pédagogique le cout du déplacement sur 2 jours à Angers (éventuellement) et une journée à Lille + 17h30 du module 4

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

MODALITES d'EVALUATION 1 <sup>ère</sup> année de la formation – 1 <sup>ère</sup> session d'examens							
	Nature de l'évaluation	Type d'épreuve (1)	Durée de l'épreuve	% dans la note finale	Noté sur (/..) Si pas de note, le résultat ADM/AJ sera appliqué	Compensation entre épreuves notées (OUI/NON) Si oui, indiquez le seuil de compensation *	Descriptif, précisions complémentaires
<input checked="" type="checkbox"/>	Assiduité	Validation de présence			ADM/AJ	NON	Nbre maximum de jours d'absence autorisé : 3 jours
<input checked="" type="checkbox"/>	Examen final oral		1H	60%	10/20	non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenance d'un projet		7h	40%	10/20	non	Présentation par sous-groupes en plénière 30mn à 60 mn / groupe
TOTAUX				100%	20/20		Considéré comme admis si note totale > 10/20 avec une note > 10 pour évaluation orale de connaissances et >10 pour la note d'évaluation du projet en sous-groupe
Décrire les conditions de présentation à la 2 <sup>ème</sup> session Exemples : Si seulement ajourné à l'examen écrit, autorisé à se présenter à la 2 <sup>ème</sup> session. Si ajourné à l'assiduité, non autorisé à se présenter à la 2 <sup>ème</sup> session.				Si note <10 à l'examen oral individuel : deuxième session : examen oral individuel Et /ou Si note <10 à la soutenance du projet de groupe : deuxième session soutenance du projet de groupe Une absence > 3 jours à la formation : pas d'autorisation à se présenter à la deuxième session Les étudiants gardent le bénéfice de l'épreuve validée de la première session			

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

MODALITES d'EVALUATION 1 <sup>ère</sup> année de la formation – 2 <sup>ème</sup> session d'examens							
	Nature de l'évaluation	Type d'épreuve (1)	Durée de l'épreuve	% dans la note finale	Noté sur (/..) Si pas de note, le résultat ADM/AJ sera appliqué	Compensation entre épreuves notées (OUI/NON) Si oui, indiquez le seuil de compensation *	Descriptif, précisions complémentaires

<input type="checkbox"/>	Assiduité	Validation de présence			ADM/AJ	NON	Cette condition est une condition préalable pour pouvoir se présenter à la 2 <sup>ème</sup> session.
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle des connaissances à l'oral		1H	50%	10/20	non	
<input type="checkbox"/> x	Soutenance d'un projet		1h	50%	10/20	non	Présentation en sous-groupe en plénière 30mn à 60 mn / groupe
TOTAUX					100%	20/20	Admis si note totale > 10/20

## EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

*(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)*

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

*Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.*

*Des questionnaires seront adressés aux participants à la fin de chaque séminaire de 2 jours. Ils aborderont à la fois le fond et la forme. Les coordonnateurs de chaque université étudieront les réponses à ces questionnaires. Une séance de debriefing entre enseignants sera organisée afin d'améliorer l'enseignement.*

## UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

### PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI  NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme : Ensemble de la formation

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

- 1) l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences : participation aux cours théoriques
- 2) l'évaluation de pratiques professionnelles : projet collectif d'analyse de cas
- 3) la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration : projet personnel de mise en pratique

Les critères des étapes :

- un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux
- présentes ou non présentes

- une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Séminaire 1 à 3 : 45.5h

Acquisition et perfectionnement des connaissances sur les thématiques des 3 premiers séminaires

1-

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

## ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL  
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

## Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

## Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

## Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

## Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

## Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

#### IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

##### Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

##### Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

##### Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

##### Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

##### Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

##### Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

#### ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

##### Professions médicales

##### Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;
- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :

- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :

- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,
  
- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,

- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des événements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :

- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.

- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;

- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;

- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;

- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :

- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;

- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;

- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;

- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;

- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;

- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,

- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :

- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

#### Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

#### Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
- orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
  
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

#### Professions de la pharmacie et de la physique médicale

##### Pharmacien

- pharmacien d'officine :
- orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 172 : Bilan de médication ;
- orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
- orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
- orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 178 : Bilan de médication ;
- orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
- orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
- orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
- orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).
  
- physicien médical :
  
- orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;
  
- orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

## Auxiliaires médicaux

## Métiers du soin

- infirmier :
  - orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
  - orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
  - orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;
  - orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
  - orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
  - orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
  - orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
  - orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
  - orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
  - orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
  - orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),
- infirmier anesthésiste :
  - Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;
  - Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,
- infirmier de bloc opératoire :
  - orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,
- infirmier puériculteur :
  - orientation n° 199 : Allaitement maternel ;
  - orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
  - orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,
- auxiliaire de puériculture :
  - orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;
  - orientation n° 250 : Allaitement maternel ;
  - orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

## Métiers de la rééducation

- diététicien :
  - orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
  - orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
  - orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
  - orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
  - orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
  - orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
  - orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;

- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
  
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostic en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

#### Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

#### Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs,

orthèses) ;

- orientation n° 238 : Utilisation d'exams cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;

- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;

- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;

- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;

- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,  
S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,  
M. Gyax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.